

Interprofession

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Organismes professionnels](#) / [FNBM](#)

La FNBM prône l'alternance professionnelle

Le Président de la Fédération du Négoce de Bois et des Matériaux de construction (FNBM), Géraud Spire et la Ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation Professionnelle, Nadine Morano, ont signé le 4 novembre dans les locaux de l'Ecole Point P à Aubervilliers une convention en faveur du développement de l'alternance dans la branche du négoce de bois et des matériaux de construction. Revendiquant jusque-là un taux de contrats en alternance de 1,97%, la fédération s'engage ainsi à atteindre un objectif de 4% d'alternants d'ici à 2015. De son côté, l'Etat mettra en œuvre tous les moyens pour soutenir les entreprises de négoce de bois et des matériaux de construction dans la réussite de cet objectif et soutiendra les initiatives de la FNBM afin qu'elle puisse accompagner efficacement les entreprises de la branche.

Le président de la FNBM a rappelé qu'entre 2005 et la fin de l'année 2011, 3 750 salariés ont décroché un CQP dans la branche et que la fédération était partenaire de 26 CFA et Lycées professionnels qui délivrent des formations en alternance en lien avec les métiers du négoce. Nadine Morano a quant à elle réaffirmé la volonté de l'Etat de soutenir les branches qui investissent dans la formation en alternance et s'est félicitée de l'engagement de la profession du négoce de bois et des matériaux de construction.

Lors du traditionnel Déjeuner-Rencontre qui s'est tenu le 16 novembre au Pavillon Dauphine de Paris, Géraud Spire est d'ailleurs revenu sur l'essor de «nos CQP et la politique d'enseigne qui se met en place autour de cette dynamique qui s'avère être un vecteur puissant de motivation et gage de lutte contre la morosité économique ». Il s'est également attardé sur l'entrée du négoce dans le dispositif Feebat (Formation aux Economies d'Energie dans le Bâtiment) qui prend désormais toute son ampleur même si elle s'est effectuée de manière discrète au début. Il faut se réjouir de cette capacité qu'auront nos entreprises à parler le langage de la RT 2012, nouvelle réglementation qu'elles partageront avec leurs clients et leurs fournisseurs». Un peu plutôt, le président a tenu à réagir à l'annonce du nouveau plan de rigueur qui vient «achever nos illusions d'une fiscalité en adéquation avec les problèmes spécifiques de notre secteur d'activité» et qui s'inscrit dans la continuité de la suppression de l'avantage fiscal sur les menuiseries extérieures qui avait constitué un sérieux coup de semonce. «Il est difficile à un moment où l'ensemble de la solidarité nationale est sollicitée et alors que notre pays est sous la menace des attermoissements des agences de notation, de récuser l'exigence d'assainissement des finances publiques », a-t-il conclu.

La Charte des bonnes pratiques

Le 29 novembre dernier, la FNBM et Nadine Morano, ministre en charge de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, se sont de nouveau rencontrés pour signer la charte des bonnes pratiques relatives au maître d'apprentissage et tuteurs. En signant avec les partenaires sociaux deux accords de branches portant sur la reconnaissance de la fonction tutorale (le 25 octobre 2006 dans la branche du négoce de bois et le 17 octobre 2007 dans la branche du négoce des matériaux de construction), la fédération démontre ainsi son implication dans une réflexion aboutie sur la culture de responsabilité qui prédomine au sein du négoce de bois et des matériaux de construction.